



Paris, le 16 décembre 2022

**Signature d'une Convention de partenariat
entre la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France
et le Centre National d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises**

Le 16 décembre 2022, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et le Centre National d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises ont signé une Convention de partenariat pour renforcer leur soutien aux entreprises.

Dans un contexte économique incertain avec une remontée progressive des défaillances d'entreprises, la mobilisation de tous les acteurs de l'accompagnement, de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises constitue un enjeu majeur.

Au travers de leur partenariat, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et le Centre National d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises réaffirment leurs engagements pour faciliter l'accompagnement des entreprises en recherche de solutions.

La Médiation Nationale du Crédit et le Centre National d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) mèneront des actions pour informer davantage les dirigeants d'entreprises qui en ont besoin de la possibilité de se faire accompagner par les CIP sur leur territoire et de la possibilité de saisir la Médiation du crédit aux entreprises à partir du moment où les entreprises rencontrent des difficultés de financement.

Frédéric Visnovsky, médiateur national du crédit indique : « *Face aux incertitudes économiques plus fortes nées de la sortie de la crise Covid et des conséquences de la crise ukrainienne, la prévention, l'anticipation et l'accompagnement vont constituer des facteurs clés du succès pour apporter des réponses adaptées à la situation des entreprises qui feraient face à des difficultés. Le développement de partenariats avec des acteurs importants comme les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises est une priorité pour la Médiation nationale du crédit de la Banque de France pour renforcer le rôle et la mobilisation autour de l'accompagnement des entreprises.* »

William Nahum, président du CIP National : « *Dans le contexte économique que nous connaissons, la complémentarité entre la Médiation du Crédit et les Centres d'Information sur la Prévention est plus qu'évidente pour orienter les entreprises en difficulté vers les dispositifs mis à leur disposition et les solutions adaptées à leurs problématiques.*

Nous partageons un constat et poursuivons un objectif commun : plus les entreprises nous saisissent ou viennent nous rencontrer tôt, plus elles ont de probabilités de résoudre leurs difficultés et de favoriser leur pérennité. »

À propos de la Médiation du crédit : la Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

À propos du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises : le Centre National d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises est une association créée en 2007 par les professionnels du chiffre et du droit dans la continuité d'une initiative mise en place dès 1995. Plate-forme d'écoute et d'orientation pour les dirigeants de TPE-PME, artisans, commerçants qui rencontrent des difficultés, les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) répartis sur le territoire national proposent des « Entretiens du Jeudi », rendez-vous gratuits et confidentiels. Les entrepreneurs en difficulté sont ainsi reçus par un trio d'experts constitué d'un avocat, d'un ancien juge consulaire et d'un expert-comptable ou commissaire aux comptes, tous bénévoles, pour faire le point sur leurs difficultés et les orienter vers les solutions adaptées. Le cas échéant, ils peuvent également être orientés vers un dispositif de soutien psychologique. <https://www.cip-national.fr/>